



Avis définitif du résultat intermédiaire

de l'offre publique d'acquisition de

CSL Behring AG, Berne, Suisse

portant sur toutes les actions nominatives en mains du public d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune de

Vifor Pharma SA, St-Gall, Suisse

Le 18 janvier 2022, CSL Behring AG (l'**Offrant**) a publié le prospectus d'offre (le **Prospectus d'Offre**) pour son offre publique d'acquisition selon les articles 125 et suivants LIMF (l'**Offre**) portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de Vifor Pharma SA (**Vifor**) d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune (chacune une **Action Vifor**). Le prix de l'offre pour chaque Action Vifor est de USD 179.25 en espèces, moins le montant brut de tout effet dilutif portant sur les Actions Vifor avant l'Exécution (tel que défini en détail dans le Prospectus d'Offre).

Les termes non définis dans la présente ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus d'Offre.

Résultat intermédiaire

À la fin de la Période d'Offre, le 2 mars 2022 à 16:00 heures (heure suisse), la participation de l'Offrant et des personnes agissant de concert avec l'Offrant est de 48'092'873 Actions Vifor au total, correspondant à 73.99% du capital-actions émis et des droits de vote émis de Vifor (*taux de participation*). 48'021'367 Actions Vifor ont été apportées à l'Offre jusqu'à la fin de la Période d'Offre, correspondant à 73.96% de toutes les Actions Vifor auxquelles l'Offre s'étend à la fin de la Période d'Offre (*taux de réussite*).

L'aperçu suivant résume le résultat intermédiaire:

	Nombre d'Actions Vifor	% du capital-ac- tions/droits de vote (taux de participation)	% des Actions Vi- for auxquelles l'Offre s'étend (taux de réussite)
Actions Vifor apportées à l'Offre	48'021'367	73.88%	73.96%
Actions Vifor détenues par l'Offrant et les personnes agissant de concert avec l'Of- frant à la fin de la Période d'Offre*	71'506	0.11%	
Résultat intermédiaire	48'092'873	73.99%	

^{*} Comprend uniquement des Actions Vifor détenues par Vifor et ses Filiales à titres d'actions propres. L'Offrant et les personnes agissant de concert avec lui (à l'exception de Vifor et ses Filiales) ne détenaient aucune Action Vifor à la fin de la Période d'Offre.

Satisfaction des Conditions de l'Offre

La Condition de l'Offre prévue à la section B.7(1)(a) (*Taux d'acceptation minimum*) du Prospectus d'Offre n'a pas été satisfaite. L'Offrant renonce par la présente à la Condition de l'Offre prévue à la section B.7(1)(a) (*Taux d'acceptation minimum*) du Prospectus d'Offre.

À la fin de la Période d'Offre, la Condition de l'Offre prévue à la section B.7(1)(d) (Absence d'Effet Préjudiciable Important) du Prospectus d'Offre a été satisfaite.

En conséquence, l'Offrant déclare par la présente que l'Offre est réussie (zustande gekommen).

Les Conditions de l'Offre des sections B.7(1)(b), B.7(1)(c), B.7(1)(e), B.7(1)(f), B.7(1)(g) et B.7(1)(h) du Prospectus de l'Offre restent en vigueur, comme indiqué dans la section B.7(3) (*Période à l'égard de laquelle les Conditions de l'Offre sont en vigueur*) du Prospectus de l'Offre.

Délai Supplémentaire d'Acceptation et Acceptation de l'Offre

Conformément à la section B.6 (*Délai Supplémentaire d'Acceptation*) du Prospectus d'Offre, le Délai Supplémentaire d'Acceptation de dix (10) Jours de Négoce pour l'acceptation ultérieure de l'Offre commencera à courir le 9 mars 2022 et expirera le 22 mars 2022 à 16:00 heures (heure suisse).

Les actionnaires de Vifor détenant leurs Actions Vifor sur un compte-titres doivent savoir que leur banque dépositaire peut fixer un délais pour l'apport de leurs Actions Vifor qui pourrait arriver à échéance avant le 22 mars 2022 à 16:00 heures (heure suisse), et doivent procéder selon les instructions de leur banque dépositaire.

Squeeze-out et décotation

Comme décrit dans le Prospectus d'Offre, l'Offrant a l'intention de requérir que Vifor soumette une demande à la SIX Exchange Regulation pour la décotation des Actions Vifor, ainsi qu'une exemption de certaines obligations en matière de transparence et de publicité jusqu'à la date de la décotation des Actions Vifor, et de demander l'annulation des Actions Vifor en mains du public restantes conformément à l'article 137 LIMF ou de fusionner Vifor avec l'Offrant ou une autre société contrôlée directement ou indirectement par CSL, de sorte que les actionnaires publics restants de Vifor seraient indemnisés (en espèces ou autrement) et ne recevraient aucune action de la société survivante si les conditions légales sont remplies (cf. section E.3 (*Intentions de l'Offrant concernant Vifor*) et section K.7 (*Annulation, Squeeze-out et décotation*) du Prospectus d'Offre).

Restrictions à l'Offre

L'Offre est soumise aux restrictions à l'Offre telles que définies dans le Prospectus d'Offre. Le Prospectus d'Offre peut être obtenu gratuitement en allemand, français et anglais auprès de Credit Suisse SA (e-mail: equity.prospectus@credit-suisse.com). Le Prospectus d'Offre et toutes les autres informations concernant l'Offre sont également disponibles sur www.csltransaction.com.

Vifor Pharma SA	Numéro de valeur	ISIN	Symbole de valeur
Actions Vifor non apportées (première ligne de négoce)	36 474 934	CH036 474 934 8	VIFN
Actions Vifor apportées (deuxième ligne de négoce)	115 606 016	CH115 606 016 7	VIFNE
Actions Vifor apportées pour le Dispositif de Conversion USD/CHF (troisième ligne de négoce, non ouverte au négoce)	115 606 017	CH115 606 017 5	

Le 8 mars 2022

Lead Financial Advisor PJT Partners

Financial Advisor **BofA SECURITIES**

Financial Advisor **Goldman Sachs**

Financial Advisor and Offer Manager

Credit Suisse